

Bois d'ébénisterie
Préparation de bois
Bois de plancher
Escalier
Moulures

TÉLÉC.: 450 565-2806 450 565-2552
 2429, BOUL. CURÉ-LABELLE À PRÉVOST

AVIS

**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
 RÈGLEMENT 310-57-1-2**

« Amendement règlement de zonage 310 tel qu'amendé (Habitation multifamiliale / secteur Terrasse des Pins) »

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones H-204 et H-232, soit les rues Allaire, Brière, du Curé-Papineau, Danis, Forget, Gariépy, Guindon, Labonté, Lauzon, Ouellette, du Parc, Richer, Thibault, Trudeau, Vendette et du 968 au 982 chemin du Lac-Écho.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue 10 mars 2003, le conseil a adopté le règlement numéro 310-57-1-2, intitulé : « Amendement règlement de zonage 310 tel qu'amendé (Habitation multifamiliale / secteur Terrasse des Pins) ».

Le règlement 310-57-1-2 a pour but de créer la zone H-247 à même la zone H-204 et d'y autoriser les usages « habitation unifamiliale (h1) », « habitation multiple (h2) » et « habitation multifamiliale (h3) ».

Les personnes habiles à voter, ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Prévost, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Avant d'être admise à apposer une telle signature, la personne doit présenter sa carte d'assurance-maladie, son permis de conduire ou son passeport canadien, conformément à l'article 545 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.).

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h sans interruption, le jeudi 27 mars 2003, à la Mairie de Prévost, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost.

Le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trente et un (31) pour ce règlement. À défaut de ce nombre, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

L'annonce du résultat de la procédure d'enregistrement sera faite dès que possible à la fin de la période d'enregistrement en la salle du conseil de la Mairie de Prévost.

Le règlement peut être consulté à la place de la Mairie, sise au 2870 boulevard du Curé-Labelle à Prévost, durant les heures ordinaires de bureau, soit, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13

h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

« Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la ville de Prévost :

Est une personne habile à voter, toute personne qui, à la date de référence, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 et remplit une des deux conditions suivantes :

- Être domiciliée sur le territoire de la ville et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un lieu d'affaires, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) situé dans la ville.

Une personne physique doit également, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.»

« Condition supplémentaire particulière aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants d'un lieu d'affaires :

L'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la Ville d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant et demandant cette inscription. »

« Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme étant le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires.

(Note : Un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires.)

« Condition d'exercice du droit d'une personne morale de signer le registre

Désignée par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 10 mars 2003 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.»

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17^e JOUR DE MARS DEUX MILLE TROIS.

Laurent Laberge
 Greffier adjoint



Rien n'arrête la participation

Pas même le froid, la neige ou la poudrerie

Lucile D. Leduc

La fête de l'amour

Nous sommes attachés à nos traditions. Ainsi la fête de l'amour a été réussie encore cette année. Plusieurs nouveaux membres se sont joints à nous afin de fêter lors du souper-danse du club de l'Âge d'Or. La salle décorée, la musique entraînante animée par M. Serge Fréchette, le savoureux repas servi aux tables, les échanges ont contribué à remplir les petits cœurs de sourires et de rires.

Les activités

Malgré le froid, la neige ou la poudrerie, les aînés sont dynamiques et participent en grand nombre aux différentes activi-

tés: shuffleboard, scrabble, bingo, cartes, casino, cours de danse, aquaforme. En mars, un autobus bien rempli se rendra à St-Benoît-du-Lac. Les joyeux voyageurs se sucreront le bec de belle façon avec notre bon sirop d'érable.

Spaghettiton

Présentement nous préparons notre spaghettiton. Réservez d'avance votre dimanche 27 avril. Des informations seront affichées dans les commerces de notre ville.

Aux urnes... en mai

Les mises en candidature s'inscriront entre le 18 mars et le 15 avril en vue des élections de deux membres au sein du conseil du club en mai pro-

chain. Tél.: 224-4191, Mme Jeanne Aline Banks.

Heureux qui comme Ulysse...

Bon retour à Prévost à Pierre et Madeleine; quatre mois en voyage «flyé» à visiter une grande partie du Mexique tantôt en avion, souvent en autobus et en taxi (collectivo).

Quant à Robert et Mado: avez-vous retenu quelques expressions en thaï au retour de votre voyage en Thaïlande?

Comment était le séjour à Tahiti, Robert et Carole? Et la parentée à Los Angeles vous a bien accueillis, Yvette et Gaston?

J'espère que vous nous ferez partager les joies et les anecdotes de vos voyages.

Des nouvelles de la paroisse

Les belles trouvailles du Bazar

Il sera possible de se procurer de belles trouvailles lors du bazar qui aura lieu à l'école Val-des-Monts, 872 rue de l'École, à Prévost, le dimanche 13 avril, de 9h à 16h. Ce bazar est organisé au profit de la paroisse St-François-Xavier. D'ici là, la paroisse ramasse des objets en

bon état tels que petits électroménagers, tables de salon ou de chevet, bureaux, cadres, lampes, artisanat, vaisselle, vêtements, jouets, livres, disques, bibelots, articles de bébé, etc. Pour information ou don : 224-2740.

Dans le cadre de cette activité, une personne a offert une robe de mariée à traîne, grandeur 12 ans, avec crinoline, chapeau, voile et coussin pour les alliances. Toute offre raisonnable sera acceptée pour cet ensemble, nettoyé, qui a été payé près de 1500\$.

Vous voulez que votre enfant fasse sa 1^{ère} communion...

Votre enfant est d'âge scolaire, inscrivez-le dès maintenant En communiquant au presbytère: 224-2740

En effet, dès la maternelle, vous pouvez inscrire votre enfant pour qu'il puisse suivre les parcours catéchétiques à l'intérieur desquels seront célébrés les sacrements d'initiation du 1er Pardon, de la 1^{ère} Communion et de la Confirmation :

1^{ère} étape: **Spiritualité au quotidien** (un pré-requis pour les parents); 2^e étape: **Un Dieu**

avec nous (parents/enfants); 3^e étape, l'année suivante: **Des rencontres avec Jésus** (parents/enfants); 4^e étape, l'année suivante: **Je veux suivre tes pas** (parents/enfants, c'est à l'intérieur de ce parcours qu'aura lieu la **célébration du 1er Pardon** et de la **Première Communion**); 5^e étape, l'année suivante: **Le Seigneur nous appelle** (enfants, accompagnés des parents qui le désirent); 6^e étape: **Le souffle de l'Esprit** (enfants, accompa-

gnés des parents qui le désirent); 7^e étape: **Si tu savais l'amour de Dieu** (enfants, accompagnés des parents. Cette année-là, le jeune vivra le sacrement de la Confirmation).

Veillez noter qu'il ne sera pas possible de sauter une étape, et si vous n'inscrivez pas votre enfant dès maintenant, il devra ultérieurement commencer du début, puisqu'il n'est plus question d'âge ou d'année scolaire, mais bien d'une démarche de cheminement par étape.

**Les Arpenteurs-géomètres
 BEAUPRÉ, PAQUETTE
 ET ASS.**

**Pierre PAQUETTE A.G.
 Denis BEAULIEU A.G.**

2906, boul. Curé-Labelle
 C.P. 357, Prévost
 Tél.: 224-2979
 Téléc.: 224-5603
 pbag@videotron.ca

**Benoît
 Guérin**
 Avocat

(450) 431-5061

473,
 rue Lavolette
 Saint-Jérôme
 (Qué.) J7Y 2T8

télec.:
 (450) 431-5206
 bguerin@laurentides.net

**GARAGE
 E. LAROCHE**

3036, BOUL. LABELLE
 PRÉVOST 224-5353

- remorquage
- entretien de système à injection
- mécanique générale
- atelier de silencieux